

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
28	29	24
Date de convocation : le 14 mars 2023 Date d'affichage : le 21 mars 2023		

**Séance du vingt mars  
deux mille vingt trois  
à vingt heures trente**

Envoyé en préfecture le 07/04/2023  
Reçu en préfecture le 07/04/2023  
Publié le  
ID : 077-217702687-20230320-D2023\_24-DE

**N° 2023.24**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE**  
**MAGNY LE HONGRE**

**Le 20 mars 2023, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.**

Présents : Mesdames BELLINI, CHAAR, FLAMENT-BJARSTAL, EON, FLEURIEL, HENRY, LAMAIRE, PEREZ-LOPEZ, POSE, RENUCCI, RESTA, STEPHAN.

Messieurs AFFRE, CHOUKROUN, CURUTCHET, GUERIN, JACOB, MASSON, MENIGOZ, NOËL, ROBERT, ROYER, SCHILLINGER, SETHIAN.

Absents excusés :

Monsieur CEREUIL ayant donné pouvoir à Madame RESTA  
Madame DELON ayant donné pouvoir à Monsieur SCHILLINGER  
Madame HERIQUE ayant donné pouvoir à Monsieur MASSON  
Monsieur BOJEMAÏ ayant donné pouvoir à Monsieur SETHIAN  
Monsieur ROMERO

Secrétaire de séance : Monsieur NOEL

---

**OBJET : RAPPORTS D'ACTIVITE DE VEA POUR LES ANNEES 2019-2020-2021**

---

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU les rapports d'activité 2019-2020-2021 de VEA présenté aux élus.

Madame le Maire, précise qu'ils sont à la disposition des élus pour répondre aux questions qui pourraient naitre de ces rapports et de l'activité de VEA en 2019-2020-2021.

**LES ELUS PRENNENT ACTE DE CETTE PRESENTATION**

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- 📁 Monsieur le Sous-préfet de Torcy,
- 📁 Remis aux archives communales.



**Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL**

Maire de Magny Le Hongre

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.*

*Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*